



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2022
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les
statistiques, l'économie et la gestion forestières

Quarante-troisième session

Genève, 1^{er}-3 juin 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-troisième session du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le mercredi 1^{er} juin 2022,
à 10 heures

Résumé

Conformément à son mandat, le Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières est invité à donner des orientations sur la mise en œuvre des activités dans tous les domaines du Programme de travail intégré pour 2022-2025, à superviser les travaux des équipes de spécialistes, à faciliter l'échange d'informations sur ces travaux et à répertorier les mesures prioritaires et les nouvelles questions pertinentes. Le Groupe de travail conjoint est invité également à proposer des recommandations ciblées au Comité des forêts et de l'industrie forestière. Sur la base des documents d'information établis par le secrétariat, il est invité à examiner les activités entreprises dans chaque domaine d'activité au cours de l'année écoulée et de l'année en cours, ainsi que les plans pour l'année à venir.

Tous les documents de réunion et les informations sur les travaux réalisés par le secrétariat et les équipes de spécialistes depuis la quarante-deuxième session du Groupe de travail conjoint peuvent être consultés sur la page du site Web consacré à la session (<https://unece.org/forests/jwpcfsem2022>).



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
 - a) Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires ;
 - b) Faits récents dans d'autres organisations.
3. Révision du Règlement intérieur du Groupe de travail conjoint.
4. Forêts et économie circulaire :
 - a) Présentation par le secrétariat de ses travaux passés, actuels et futurs sur les forêts dans l'économie circulaire ;
 - b) Informations actualisées et exemples communiqués par les États membres ;
 - c) Examen de l'approche reposant sur l'économie circulaire pour le secteur forestier.
5. Orientations concernant les domaines d'activité :
 - a) Domaine d'activité 1 : Données, suivi, établissement de rapports et évaluation ;
 - b) Domaine d'activité 2 : Concertation et conseils sur les politiques à mener ;
 - c) Domaine d'activité 3 : Communication et information ;
 - d) Domaine d'activité 4 : Renforcement des capacités.
6. Vue d'ensemble des travaux relatifs aux forêts et au secteur forestier menés par la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et projet de liste des activités prévues dans le cadre du Programme de travail intégré pour 2023 :
 - a) Activités relatives aux forêts et aux produits forestiers menées dans la région qui ne sont pas prises en compte dans le Programme de travail intégré ;
 - b) Liste initiale des activités prévues pour 2023 ;
 - c) Informations sur les travaux relatifs aux domaines d'interaction.
7. Élection du Bureau.
8. Date et lieu de la prochaine session.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/1

Les délégations adopteront l'ordre du jour.

2. Faits notables survenus depuis la dernière session

Document : ECE/TIM/2021/2–FO:EFC/2021/2

Document : E/ECE/1494

a) Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les faits nouveaux survenus aux Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe (CEE) et à la session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE (soixante-dix-neuvième session) et de la Commission européenne des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (quarante et unième session) ayant un impact sur les travaux du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières (Groupe de travail conjoint).

Le secrétariat présentera également des informations sur les décisions relatives aux forêts prises par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-neuvième session, qui s'est tenue sur le thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE », et donnera un aperçu des questions relatives aux forêts qui pourront être abordées à la soixante-dixième session.

b) Faits récents dans d'autres organisations

D'autres organisations fourniront des informations sur leurs activités et les faits récents ayant une incidence sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières dans la région de la CEE, notamment le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), la FAO et Forest Europe.

Le Groupe de travail conjoint sera invité à envisager les effets éventuels de ces activités sur ses travaux futurs.

3. Révision du Règlement intérieur du Groupe de travail conjoint

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/Inf.1

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2021/2

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2019/2

Document : ECE/TIM/2019/2–FO:EFC/2019/2

Document : ECE/TIM/2018/2

À sa quarante et unième session, en mars 2019, le Groupe de travail conjoint a été informé par le secrétariat que le Comité des forêts et de l'industrie forestière (le Comité), à sa soixante-seizième session, tenue à Vancouver (Canada) en novembre 2018, avait approuvé un nouveau Règlement intérieur. Le secrétariat a également expliqué que ce Règlement intérieur pourrait s'appliquer au Groupe de travail conjoint si ses membres en décidaient ainsi. Le Groupe de travail conjoint a décidé que, compte tenu des discussions encore en cours concernant la modification du Règlement intérieur du Comité, il préférerait reporter la décision à sa quarante-deuxième session. En 2019, le Comité a affiné son Règlement intérieur et en a adopté la version finale à sa soixante-dix-septième session, tenue conjointement avec

la Commission européenne des forêts de la FAO (voir l'annexe du document ECE/TIM/2019/2-FO:EFC/2019/2).

À sa quarante-deuxième session, en mars 2021, et comme le prévoient les Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE, adoptées par la CEE le 11 avril 2013 à la cinquième séance de sa soixante-cinquième session (E/ECE/1464), le Groupe de travail conjoint avait été invité à décider si ses travaux seraient régis par le Règlement intérieur du Comité et, s'il y avait lieu, le Règlement intérieur de la CEE (E/ECE/778/Rev.5), *mutatis mutandis*.

Pendant les débats qui ont suivi, le Groupe de travail conjoint a souligné que, bien que le Règlement intérieur de la CEE lui soit applicable, il risquait de ne pas tout à fait lui convenir. Les délégations ont donc demandé au secrétariat d'élaborer un nouveau projet de règlement intérieur pour examen et adoption éventuelle par le Groupe de travail.

Des propositions sont présentées dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/Inf.1, ainsi que les points particuliers dont il faudrait tenir compte dans le projet de règlement intérieur. Ce document, établi par le secrétariat avec la contribution des États membres aux fins de son examen par le Groupe de travail conjoint, a été publié à l'avance sur le site Web de la session.

Le Groupe de travail conjoint sera invité à examiner les modifications proposées et à décider de la marche à suivre.

4. Forêts et économie circulaire

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/Inf.2

a) Présentation par le secrétariat de ses travaux passés, actuels et futurs sur les forêts dans l'économie circulaire

Le secrétariat informera le Groupe de travail conjoint des travaux relatifs aux forêts et à l'économie circulaire qu'il a menés depuis la quarante-deuxième session du Groupe en mars 2021, y compris des activités en cours et prévues, des rapports et des mesures prises dans ce domaine.

Le Groupe de travail conjoint sera invité à formuler des observations sur les travaux présentés ainsi que sur les activités à venir dans ce domaine.

b) Informations actualisées et exemples communiqués par les États membres

Sur la base des orientations reçues par le Bureau du Groupe de travail conjoint, les États membres organiseront des débats en petits groupes sur leur expérience de l'application des principes de l'économie circulaire au secteur des forêts et des produits forestiers afin de faciliter l'apprentissage par les pairs entre les États membres.

c) Examen de l'approche reposant sur l'économie circulaire pour le secteur forestier

Afin de donner suite à la proposition du Bureau du Groupe de travail conjoint visant à adopter une approche équilibrée pour les mécanismes et politiques de l'économie circulaire, les États membres sont invités à examiner les éventuels obstacles ainsi que les opportunités aux niveaux national, régional et international.

5. Orientations concernant les domaines d'activité

Les représentants sont invités à passer en revue les activités menées depuis la dernière session et à formuler des observations concernant les futurs plans de travail pour 2022. Les orientations fournies devraient porter sur les travaux des équipes de spécialistes et du secrétariat.

Les notes d'information des équipes de spécialistes qui seront soumises au secrétariat seront publiées sur le site Web de la session. Le responsable ou un membre désigné de chaque équipe présentera les travaux réalisés dans le domaine d'activité correspondant du Programme de travail intégré pour 2022-2023.

Les documents de réunion établis par le secrétariat pour les domaines d'activité 1 à 4 décrivent en détail les travaux réalisés depuis la quarante-deuxième session du Groupe de travail conjoint par le secrétariat, lequel en fera la présentation au titre de ce point de l'ordre du jour. Un débat sur les points les plus pertinents pour les travaux de l'année à venir, pour lesquels des orientations sont demandées, sera ensuite organisé. Les principales questions à examiner sont présentées dans les rapports du secrétariat sur le domaine d'activité concerné.

a) Domaine d'activité 1 : Données, suivi, établissement de rapports et évaluation

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/3

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/Inf.3

Le secrétariat informera le Groupe de travail conjoint de l'état d'avancement des travaux en cours et des activités prévues pour 2022 en ce qui concerne les rapports sur les forêts, la gestion forestière, les produits forestiers, les marchés et les statistiques relatifs au bois-énergie, et proposera une analyse de ces données.

La présentation par le secrétariat des points énoncés dans son document d'information sur le domaine d'activité 1 sera suivie des observations des États membres sur ce domaine d'activité.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts, l'Équipe de spécialistes des statistiques des produits forestiers et du bois-énergie et l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables seront invitées à présenter les résultats des travaux qu'elles ont achevés depuis la précédente session du Groupe de travail conjoint, et les travaux qu'elles prévoient de mener dans le cadre de leur nouveau mandat (jusqu'en 2023).

b) Domaine d'activité 2 : Concertation et conseils sur les politiques à mener

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/4

Le secrétariat informera le Groupe de travail conjoint de l'état d'avancement des travaux en cours et des activités prévues pour 2022 en ce qui concerne les politiques forestières et les perspectives du secteur forestier.

La présentation par le secrétariat des points énoncés dans son document d'information sur le domaine d'activité 2 sera suivie des observations des États membres sur ce domaine d'activité.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Équipe de spécialistes des forêts boréales sera invitée à présenter les résultats des travaux qu'elle a achevés depuis la précédente session et exposera les travaux qu'elle prévoit de mener dans le cadre de son nouveau mandat (jusqu'en 2023).

c) Domaine d'activité 3 : Communication et information

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/5

Le secrétariat informera le Groupe de travail conjoint de l'état d'avancement des travaux en cours et des activités prévues pour 2022 en ce qui concerne la communication et l'information.

Il fera le point sur les activités qu'il a organisées à l'occasion de la Journée internationale des forêts 2022 dont le thème était « Les forêts et une production et une consommation durables », que la Section conjointe a célébré en organisant deux tables rondes sur le thème « Forests for sustainable lifestyles and a circular economy » (Les forêts pour des modes de vie durables et une économie circulaire). Le secrétariat présentera ensuite les points énoncés dans son document d'information sur le domaine d'activité 3. Les États membres

auront la possibilité de faire des observations sur le domaine d'activité en général et sur la liste figurant dans le rapport.

L'Équipe de spécialistes de la communication relative aux forêts (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier) sera invitée à présenter les résultats des travaux qu'elle a achevés depuis la précédente session et les travaux qu'elle prévoit de mener dans le cadre de son nouveau mandat (jusqu'en 2023).

d) Domaine d'activité 4 : Renforcement des capacités

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/6

Le secrétariat informera le Groupe de travail conjoint de l'état d'avancement des travaux en cours et des activités prévues pour 2022 en ce qui concerne le renforcement des capacités.

La présentation par le secrétariat des points énoncés dans son document d'information sur le domaine d'activité 4 sera suivie des observations des États membres sur ce domaine d'activité.

6. Vue d'ensemble des travaux relatifs aux forêts et au secteur forestier menés par la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et projet de liste des activités prévues dans le cadre du Programme de travail intégré pour 2023

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/Inf.4

Document : ECE/INF/2020/5

a) Activités relatives aux forêts et aux produits forestiers menées dans la région qui ne sont pas prises en compte dans le Programme de travail intégré

Dans le rapport sur les travaux de la session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE (soixante-quinzième session) et de la Commission européenne des forêts de la FAO (trente-neuvième session) (ECE/TIM/2017/2-FO:EFC/2017/2), il est indiqué, au paragraphe 4 de l'annexe I, qu'une liste d'activités destinées à mettre en œuvre le Programme doit être approuvée tous les ans par le Groupe de travail conjoint ainsi que par le Comité et la Commission. Il est également précisé qu'afin de faciliter l'examen de ladite liste, la CEE et la FAO seront priées de présenter à chaque session du Groupe de travail conjoint un récapitulatif des travaux sur les forêts qu'elles mènent dans la région, établi conformément à leur structure de gouvernance.

Conformément à cette demande, le secrétariat invitera les secrétariats de la CEE et de la FAO à présenter au Groupe de travail conjoint un aperçu de la liste des activités liées aux forêts et aux produits forestiers dans la région de la CEE prévues pour 2022.

b) Liste initiale des activités prévues pour 2023

Le secrétariat présentera également une liste initiale des activités prévues pour 2023, qui sera publiée à l'avance sur le site Web de la session (ECE/TIM/EFC/WP.2/2021/Inf.4). Conformément aux dispositions du Programme de travail intégré pour 2022-2025, le Groupe de travail conjoint est invité à examiner la liste et à l'approuver.

c) Informations sur les travaux relatifs aux domaines d'interaction

Le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat (BSCI) a réalisé un audit de la CEE concernant la prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) et de lutte contre la COVID-19 dans le programme de travail de la Commission (BSCI-2021-01436). Dans son rapport d'étape, il recommande à la CEE d'établir un plan d'action pour l'examen et l'approbation des documents sur les domaines d'interactions, pour chacun des sous-programmes concernés, afin de procéder rapidement à la mise en œuvre et au suivi des recommandations relatives à la réalisation des ODD qu'ils contiennent. Le

secrétariat présentera au Groupe de travail conjoint les informations et les recommandations figurant dans le rapport relatif à l'évaluation et au suivi des progrès réalisés en ce qui concerne les ODD établi à la demande de l'équipe sur les domaines d'interactions (ECE/INF/2020/5).

Le Groupe de travail conjoint est invité à :

- i) Prendre note des activités de la CEE et de la FAO liées aux forêts et aux produits forestiers dans la région de la CEE qui ne sont pas prises en compte dans le Programme de travail intégré ;
- ii) Adopter la liste initiale des activités ;
- iii) Inciter ses membres à prendre note des recommandations formulées dans le rapport sur l'évaluation et le suivi des progrès réalisés en ce qui concerne les ODD et à envisager la possibilité de les appliquer au niveau national.

7. Élection du Bureau

Le Groupe de travail conjoint devrait élire un(e) président(e) et deux vice-président(e)s, qui resteront en fonction jusqu'à la quarante-quatrième session. À sa quarante et unième session, le Groupe de travail conjoint a élu Magdalena Wolicka-Posiadała (Pologne) Présidente et Matthias Dieter (Allemagne) et Michal Synek (République tchèque) Vice-Présidents pour un mandat allant jusqu'à la fin de la quarante-troisième session.

8. Date et lieu de la prochaine session

Le secrétariat informera les États membres de la date et du lieu de la quarante-quatrième session.

9. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, aucune question n'était inscrite au titre de ce point.

10. Adoption du rapport

Le Groupe de travail conjoint sera invité à adopter le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
